

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 61 (1969)
Heft: 1

Artikel: Au seuil de l'année nouvelle
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

61^e année

Janvier

N^o 1

Au seuil de l'année nouvelle

Par *Jean Möri*

Cinquantième anniversaire de l'OIT

L'année 1969 coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du travail.

En juin prochain, à l'occasion de la Conférence internationale du travail, qui commémorera de façon solennelle cet événement, la *Revue syndicale suisse* publiera un numéro spécial à cette occasion.

Car il convient de reconnaître que ce sont les travailleurs d'abord qui sont les bénéficiaires de l'action développée depuis 1919 par la plus ancienne et la plus efficace des grandes institutions internationales de la famille des Nations Unies. Les employeurs et les Etats membres doivent également une grande reconnaissance à cette organisation qui s'efforce laborieusement de construire une paix durable sur les bases de la justice. Son œuvre tripartite a non seulement contribué à l'élévation nécessaire du niveau de vie des peuples, mais aussi à favoriser la paix sociale en propageant les notions nouvelles de la négociation collective, de la conciliation et de l'arbitrage, qui sont les compléments nécessaires de la législation pour la protection des travailleurs et des assurances sociales.

Au-delà de la construction laborieuse du Code international du travail, qui compte actuellement 128 conventions et 131 recommandations internationales du travail, l'OIT a pris une place prépondérante en ce qui concerne l'assistance technique aux pays en voie de développement. Son concours éclairé a permis à de nombreux pays, spécialement à ceux qui ont accédé à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale au cours des dernières décennies, d'organiser mieux le service de l'emploi, la formation, le perfectionnement et la réadaptation professionnelle, ainsi que la construction de systèmes de sécurité sociale adaptés aux moyens financiers des pays intéressés.

Nos organisations syndicales libres sont d'ailleurs aux origines de la partie XIII du Traité de paix de Versailles qui est devenu la Constitution de l'OIT. Durant la première guerre mondiale, ce sont en effet

la Fédération américaine du travail (AFL) et la Fédération syndicale internationale (FSI) qui eurent le grand mérite de revendiquer la prise en considération de l'économique et du social dans le Traité de paix qui devait nécessairement suivre la fin des hostilités.

Alors que les armées rivales se livraient à la guerre sans merci, le congrès de la Fédération américaine du travail suggérait, en septembre 1914 déjà, la convocation d'une conférence qui réunirait «tous les représentants du travail organisés de toutes les nations», afin d'assurer entre autres une protection internationale des travailleurs, posant ainsi les bases d'une paix durable. Aussi bien en Belgique qu'en Angleterre et en Suisse, sous l'égide de la FSI, des congrès syndicaux se prononçaient également pour la prise en considération dans le futur traité de paix des dispositions protégeant les travailleurs, notamment par la reconnaissance de la liberté d'association, de réunion, de parole, de presse et la limitation de la durée du travail à huit heures par jour.

Comment ne pas évoquer la belle figure d'Albert Thomas, le premier directeur du Bureau international du travail, mais aussi celle de Samuel Gompers, le grand président de la Fédération américaine du travail, qui eut le grand honneur de présider la commission de législation internationale du travail désignée par les auteurs du Traité de Versailles? Sans oublier Léon Jouhaux, l'inoubliable leader de l'ancienne CGT française, dont la clairvoyance, la vigueur intellectuelle et le dynamisme marquèrent cette commission et cette création de sa forte personnalité. N'oublions pas d'évoquer aussi la mémoire de Charles Schürch, ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse, qui joua un rôle éminent de conciliateur dans cette équipe de mentors décidés, avec le Belge Corneille Mertens et tant d'autres.

Dans cette rapide évocation historique, qui sera complétée ultérieurement, il convient surtout de rendre hommage aux travaux très éclectiques et productifs du remarquable laboratoire social qu'est le Bureau international du travail, dirigé depuis vingt ans par le grand politique M. David A. Morse. Sa riche documentation éclaire la plupart des grands problèmes sociaux qui préoccupent les travailleurs du monde entier.

Alors que le chômage réapparaît dans un certain nombre de pays, le programme mondial de l'emploi, qui sera lancé au cours de cette année jubilaire par l'Organisation internationale du travail, devra stimuler l'expansion et permettre de réintégrer dans les activités économiques de tous les sacrifiés aux progrès techniques et scientifiques. Cinquante ans d'action pratique permettent d'envisager le succès de cette vaste entreprise sans rejeter le progrès dont l'objet est d'alléger la peine des hommes. Avec la bonne volonté des pouvoirs publics, mais surtout l'accord et la coordination plus étroite des efforts des associations d'employeurs et de travailleurs, il doit être possible de coordonner l'automation et les grandes concentrations industrielles

avec les besoins les plus élémentaires des hommes. Cela consiste d'abord à utiliser leur énergie, leurs connaissances et leur bonne volonté à des œuvres constructives.

Alors qu'une tendance se dessine dans certain milieu pour détourner l'OIT de ses tâches constitutionnelles originales et tend à réduire l'influence du tripartisme, les travailleurs et les organisations syndicales qui les représentent doivent se manifester à cette occasion et revenir aux sources. C'est le moment de rappeler qu'aux origines de l'organisation il y a les syndicats, qu'elle a été créée pour assurer la paix sur la base de la justice sociale et que les tâches immédiates qui lui sont fixées dans le remarquable préambule à la Constitution de l'OIT sont toujours valables. Elles se concilient d'ailleurs fort bien avec les tâches nouvelles de coopération technique. Il faut donner toujours plus d'ampleur à ces dernières, essayer d'établir un certain équilibre dans le monde sur la base d'une solidarité effective. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat serait encore d'assurer davantage de stabilité aux prix des matières premières et des denrées alimentaires qui proviennent des contrées dépourvues de la puissance industrielle.

Perspectives économiques de l'OCDE

Sous le titre «Les points essentiels des perspectives économiques de l'OCDE», *l'Observateur* constatait dans son numéro de décembre 1968 que malgré la crise monétaire de novembre, la production et les échanges ont continué à progresser fortement tout au long de l'année dernière dans les 21 pays composant cette institution continentale qui prolonge le fameux plan Marshall sur le plan de la solidarité inter-gouvernementale.

Le produit national brut global de ces pays aurait augmenté de plus de 5% en volume, contre 3 1/2% en 1967.

Si aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la balance des paiements courants a tardé à s'améliorer, c'est dans le dynamisme de la demande intérieure qu'il faudrait en chercher la raison. Mais l'auteur de ces études laisse envisager une amélioration considérable de la situation en 1969. Malgré l'intégration économique européenne et les efforts de la Communauté des six, cet article mentionne l'effort d'équilibre entre les trois grands et constate que si les menaces contre le franc français n'avaient pas été dues à une faiblesse de la balance des paiements courants en 1968, cette situation paraissait devoir se dégrader fortement en 1969. Alors que, dans le même temps, l'Allemagne et l'Italie auraient enregistré des excédents courants presque aussi élevés qu'au cours de l'année dernière.

L'Observateur note, sans les commenter, les dispositions prises par la France pour restreindre la demande intérieure, favoriser les exportations au détriment des importations par un transfert de charges

fiscales, instaurer un contrôle des changes rigoureux et un strict encadrement des crédits pour endiguer les sorties des capitaux.

L'Allemagne a également instauré un système temporaire de taxes à l'exportation et de dégrèvement à l'importation des produits non agricoles. Elle a pris des dispositions visant à décourager les entrées de capitaux spéculatifs.

Enfin, le Royaume-Uni a institué un système de dépôts obligatoires pour les pays importateurs.

De telles mesures ne résoudront pas nécessairement le problème, mais contribueront peut-être à atténuer les déséquilibres des paiements internationaux.

Ces trois pays ont recouru d'autre part à «des mesures fiscales et autres artifices» pour influer directement sur leur commerce extérieur. De nouvelles restrictions ont été imposées à la liberté des transactions invisibles et des mouvements des capitaux.

L'OCDE ne s'aventure pas à contester la nécessité de ces mesures temporaires pour enrayer une crise monétaire grave. Mais elle constate qu'«elles n'en dérogent pas moins aux règles de conduite dont l'observation est généralement tenue pour souhaitable!»

Ce sont surtout les perspectives d'après la crise qui nous intéressent le plus.

Cet article envisage au conditionnel un ralentissement du rythme de l'expansion aux Etats-Unis. Etant donné l'ampleur des tensions inflationnistes qui se sont accumulées dans ce pays, l'*Observateur* n'hésite pas à considérer que «des restrictions monétaires sembleraient s'imposer ainsi que le maintien d'une austérité budgétaire au moins égale à ce qu'elle est à présent».

De telles prévisions ne sont pas très encourageantes pour les organisations syndicales toujours en butte aux menaces du chômage, même si une amélioration sensible a pu être constatée au cours de l'année dernière outre-Atlantique.

Ces prévisions sont encore plus inquiétantes en ce qui concerne la France. La demande paraît «devoir s'accroître moins vite que le potentiel de production avec comme conséquence une dégradation de la situation de l'emploi, dont l'étendue dépendra toutefois du temps pendant lequel il se révélera nécessaire de maintenir en application les mesures restrictives en vigueur».

De même, la modération est prêchée au Royaume-Uni dont «la demande intérieure ne devrait augmenter que lentement rendant ainsi possible l'indispensable amélioration de la balance extérieure.»

L'accroissement du produit national brut de l'ensemble des pays de l'OCDE semble également aller vers une légère dégression et s'arrêter à environ 4% en 1969 au lieu de plus de 5% en 1968, mais de 3 1/2% en 1967. Qui n'avance pas, recule, aurions-nous tendance à dire également en l'occurrence. D'autant plus que les prédictions en ce qui concerne l'augmentation des exportations et des importations glo-

bales de ces pays passerait de 8% en valeur au lieu de 12% en 1918 (1968) comme le laissent entrevoir ces prédictions d'une institution européenne dont on ne saurait contester le sérieux. Ce sont encore les pays producteurs de biens primaires qui risquent d'avoir des difficultés de financement.

Afin de se rapprocher autant que possible d'une situation plus équilibrée en 1969, peut-être serait-il nécessaire d'aller au-delà des mesures que l'Allemagne vient de prendre et qui aideront la France à renforcer sa position, puisqu'elles accroîtront aussi l'excédent de la balance courante de l'Italie, qui est déjà très important. Il conviendrait donc d'essayer d'arriver à un commun dénominateur sur «un système plus rigoureux», qui conduirait aux ajustements souhaitables «quand bien même ils (ces pays, réd.) devraient sacrifier pour cela leurs autres objectifs».

S'il n'est pas raisonnable de penser que les pays puissent s'entendre sur ce point, on ne peut s'empêcher d'exprimer le vœu que la proposition de la Confédération internationale des syndicats libres de consacrer une grande conférence internationale pour essayer de résoudre cette crise monétaire soit prise en considération.

Du dernier Service de presse et de radio de la Confédération internationale des syndicats libres, publié le 9 janvier, tel semble bien être le cas. M. Pierre-Paul Schweizer, directeur du Fonds monétaire international insiste sur le fait que son institution est particulièrement reconnaissante à la CISL de son appui en vue de l'accélération des ratifications du système des droits de tirage sur le Fonds monétaire international. Il souligne une fois de plus cette nécessité évidente que les populations des pays en voie de développement doivent largement bénéficier de cette nouvelle facilité. Après avoir exprimé le vœu que les ratifications de cet instrument international se multiplient au cours des prochains mois et constaté que le système a utilement servi durant la période d'après guerre, il estime en conclusion que la conférence monétaire internationale préconisée par la CISL doit constituer le stade final du processus d'étude et de prise en considération.

Les perspectives en Suisse pour 1969

Le cent nonante-troisième rapport de la Commission de recherches économiques a paru en supplément de la *Vie économique* de décembre 1968, sous le titre «La situation économique suisse en 1968 et les perspectives pour 1969».

Selon les estimations faites à mi-novembre par cette commission, le produit national brut réel s'est élevé de 3,6% en 1968. Ce taux de croissance est environ du double de celui de l'an passé. De 68940 millions de francs en 1967, le revenu national brut passera vraisemblablement à 71 430 millions en 1968.

Au cours des dix premiers mois de l'année dernière, le nombre des logements nouvellement construits dans les villes s'est élevé de 10,9%.

Les prix de construction sont restés stationnaires. «L'emploi et les heures de travail ayant diminué dans le bâtiment, on peut en inférer une nouvelle avance de la productivité. L'accroissement réel des biens d'équipement en s'inscrivant à 2% a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente.»

Voilà une constatation qui devrait rassurer ceux qu'inquiètent les très modestes réductions de la durée du travail introduites progressivement dans les conventions collectives du travail ou inscrites après coup dans la loi fédérale sur le travail.

Constatons encore avec satisfaction que les Etats membres de la Communauté économique européenne sont encore nos meilleurs clients. Les ventes dans cet important secteur continental ont en effet augmenté de 716 millions. Cela représente 16%, dont plus de la moitié pour la seule République fédérale d'Allemagne.

Si nos ventes à l'Allemagne ont augmenté de 25,5%, il ne faut pas mésestimer le pourcentage de 15,7% d'augmentation en Italie et même le 9,5% plus modeste en France.

En valeur nominale, nos importations ont probablement augmenté d'à peu près 8%. Ainsi le déficit de la balance commerciale s'est considérablement amenuisé et devrait être de 2 milliards de francs contre 2,6 milliards en 1967.

L'emploi total qui avait diminué depuis 1965, semble s'être stabilisé en 1968. Si une légère détente s'est manifestée sur le marché du travail, la demande demeure très appréciable dans certains secteurs et certaines régions.

Comme l'Union syndicale le laissait prévoir, malgré l'arrêté du Conseil fédéral qui limite et réduit les effectifs des travailleurs étrangers, l'emploi total qui avait diminué depuis 1965, semble s'être stabilisé en 1968, ce qui résulte d'ailleurs de l'enquête du mois d'août en ce qui concerne l'effectif de la main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle. On enregistre finalement une très réjouissante amélioration du produit national brut et mieux encore de la croissance de la productivité, qui nous intéresse tout particulièrement.

Selon ce rapport, il semblerait que le standard de vie de la population s'est de nouveau élevé au cours de l'année écoulée. «La population totale a augmenté dans les mêmes proportions que l'an passé en raison essentiellement de l'excédent des naissances, tandis que le taux de croissance économique a vraisemblablement doublé. Le revenu national réel par tête de la population a ainsi augmenté de plus de 2% contre 7% en 1967».

Encore un démenti des faits aux Cassandre qui entrevoyaient les pires calamités d'une amélioration des salaires réels et de la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère.

Une estimation grossière permettrait de penser que l'indice de la production industrielle se fixera à environ 3,5 à 4% au-dessus du niveau de 1967. Ce qui est certainement un beau résultat.

En ce qui concerne les perspectives économiques pour l'année 1969, le rapport est optimiste. Il considère que l'évolution de l'économie occidentale devrait permettre à l'économie suisse de se développer dans de bonnes conditions, malgré les menaces «que de trop grandes mesures restrictives pourraient même entraîner des contre-mesures de la part des autres pays et mettre en question la libre circulation internationale des marchandise et des capitaux.»

La consommation des pouvoirs publics augmentera vraisemblablement en valeur réelle dans la même proportion qu'en 1968. Le budget de 1969 laisse apparaître que les dépenses de consommation de la Confédération s'accroîtront à nouveau d'environ 7% en valeur nominale, de 1,5 milliard contre 1 milliard celles des cantons et des communes. Mais, comme le notent les rapporteurs, les comptes financiers des communes et des cantons bouclent en général plus favorablement que ne le laissaient prévoir les budgets.

Si l'amnistie fiscale atteint son but, une nouvelle amélioration pourrait même intervenir, «les besoins de trésorerie de la Confédération se monteront à quelque 1,1 milliard qu'elle pourra se procurer en convertissant un emprunt et des bons de caisse arrivant à échéance en 1969. Le besoin de fonds étrangers des cantons peut être estimé à 600 millions, contre 460 millions en 1968 et celui des villes à 300 millions contre 180 millions.

A propos de la suppression totale des droits de douane dans le cadre de la Communauté économique européenne appliquée dès le milieu de 1968, les rapporteurs notent que les répercussions pour les industries suisses d'importation se feront pleinement sentir au cours de cette année. Mais «les perspectives conjoncturelles favorables de la communauté atténuent cependant leur effet discriminatoire».

Dans ces conclusions, le rapport prévoit que le suremploi va sans doute s'accentuer, ce qui pourrait engendrer une hausse des salaires réels supérieure à l'amélioration de la productivité. Sur la base des constatations faites au cours de l'année dernière, les observateurs objectifs admettront que dans leur programme de revendications, les organisations syndicales de notre pays continuent à faire preuve de la plus grande modération. Si bien qu'il nous paraît superflu de renforcer les craintes pas toujours désintéressées des associations d'employeurs quand il s'agit de procéder à la répartition du produit social.

Dans ce tableau ensoleillé, les ombres du renchérissement succéderaient à la période de relative stabilité des prix. Ce qui engage les rapporteurs à conseiller de «porter plus d'attention à la lutte contre les poussées inflationnistes renaissantes.»

Au lieu de constater que «le gouvernement et la Banque Nationale restent insuffisamment armés pour faire face à un tel danger», l'Union syndicale suisse et ses quinze fédérations affiliées auraient terminé ce rapport après tout rassurant en proposant aux pouvoirs

publics d'offrir ces moyens d'intervention indispensables à la Banque Nationale. Ce qui confirmerait tout simplement notre position.

D'autres préoccupations

Dans un hommage à la *Nouvelle Revue de Lausanne*, à l'occasion de son centième anniversaire de novembre dernier, le conseiller fédéral Schaffner mentionna entre autres parmi les innombrables tâches qui nous attendent la division économique de l'Europe, la présence sur notre sol d'un grand nombre de travailleurs étrangers, les lourdes charges financières qui pèsent sur les collectivités publiques, les exigences de la recherche scientifique et de l'aménagement du territoire, le problème de la jeunesse, de ses aspirations, de sa formation dans le sens le plus large du terme et de la place à lui faire dans un monde en rapide évolution.

Voilà de quoi en effet entretenir l'émulation du peuple suisse et aiguiser l'esprit d'initiative des élites. Toute la presse a d'ailleurs fait allusion aux sept lois fédérales votées par le Parlement lors de la session de décembre dernier, qui viennent de paraître dans la *Feuille fédérale*. Il s'agit de législations sur les stupéfiants, la juridiction administrative, la procédure administrative, la protection du domaine personnel, l'interdiction des mini-espions, la correspondance téléphonique qui envisage une réglementation de l'usage des tables d'écoute, les allocations aux militaires pour perte de gain et le thème essentiel de la réglementation des finances de la Confédération.

En vertu de la Constitution fédérale, ces sept lois sont soumises au référendum facultatif pendant le délai légal de trois mois. Il suffit de 30 000 signatures pour que l'une ou l'autre de ces lois soit soumise à une votation populaire.

Quant à leur entrée en vigueur, au terme référendaire, c'est le Conseil fédéral qui décidera. Mais en ce qui concerne la loi fédérale sur les finances de la Confédération, elle devrait entrer en vigueur le 1^{er} avril prochain. Le moins que l'on puisse dire est que cette réforme encore fragmentaire du régime financier de la Confédération est loin de recueillir l'assentiment unanime des contribuables. Le contraire serait étonnant quand il s'agit de répartir la couverture des dépenses publiques en continue croissance comme il est d'ailleurs naturel en période d'inflation continue.

Aussi complexes que puissent apparaître un grand nombre de ces préoccupations, dont celle de la jeunesse touche au devenir de notre civilisation, des solutions acceptables dépendent de l'autorité du gouvernement, mais aussi de la bonne volonté du peuple souverain.

Nous serions même enclin à prétendre que des solutions favorables aux travailleurs dépendent surtout de la force de nos organisations syndicales, c'est-à-dire aussi de l'ampleur de nos effectifs. La recher-

che de moyens efficaces capables de réveiller le sens de la solidarité chez les travailleurs non syndiqués doit avoir un rang prioritaire dans nos préoccupations.

Avec une douce philosophie, le subtil conseiller fédéral Nello Celio faisait observer à propos de ces tâches difficiles qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions: «Si, dans cent ans, quelqu'un jette un regard en arrière, nous paraîtrons très loin dans le temps, comme des figures un peu comiques, occupés à résoudre de petits problèmes dont la solution n'était pas si difficile à trouver».

Et c'est bien ainsi que l'évolution s'effectue. Les contestataires d'aujourd'hui, après avoir été contestés eux aussi alors qu'ils avaient repris la lourde succession de leurs aînés, seront entrés successivement dans les champs élysées où se réunissent, dit-on, les révolutionnaires, les évolutionnaires et autres citoyens actifs qui s'efforcent de conduire ou de changer le cours de l'histoire.

La conduite des affaires publiques dans l'intérêt du peuple entier est une préoccupation constante qui se présente pourtant toujours sous des aspects différents.

Perspectives syndicales

Mouvement de contestation par vocation naturelle, le syndicalisme, sur le plan international, cherche sa voie et défriche lentement dans son programme d'action où fourmillent encore les embûches tenaces d'une doctrine qui ne voyait naguère de solution aux problèmes sociaux que dans le collectivisme.

Parmi tant de proclamations fracassantes, le simple bon sens pratique du programme de travail de l'USS encourage l'expansion économique du pays dans les limites du régime économique. Il déçoit les absolutistes, les chevaucheurs éperdus des nuées et de doctes médicastres sociaux qui ne voient de remède aux maux de notre monde que dans le boulversement radical des structures. Convenons-en, hors l'étourdissant verbiage de la Tour de Babel, il est surprenant de lire dans un programme syndical que «la situation et les structures des divers secteurs économiques étant différentes, le régime de l'économie privée est mieux approprié dans certains cas et le régime de l'économie mixte ou de l'économie collective dans d'autres. Ce sont le degré d'efficience et l'intérêt général – qui a le pas sur les intérêts des particuliers ou des groupes – qui déterminent le choix du système de gestion».

Un tel langage, même s'il répond bien aux besoins assez particuliers de notre économie, n'est pas télégénique. Ce qui explique sans doute la préférence des grands reporters de la télévision romande pour les contestataires de mai, au-delà de nos frontières.

Mais ils devraient pourtant s'efforcer de faire le bilan de ces méthodes diverses, parce que les situations, les circonstances et les struc-

tures sont différentes. Alors peut-être l'action pratique des syndicats suisses serait-elle mieux appréciée.

Et si les associations d'employeurs et ceux qui les servent voulaient bien, eux aussi, moins tergiverser, entrer plus résolument dans la voie de nouvelles réalisations paritaires, de façon à mériter vraiment la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, la compréhension des théoriciens plus sensibles aux apparences qu'aux faits concrets s'en trouverait probablement améliorée.

Dans la voie du tripartisme, ouvert par l'Organisation internationale du travail, il reste aux autorités fédérales à s'engager plus spontanément que leurs prédécesseurs qui ont lancé l'idée des conventions internationales du travail. En cette époque de la conquête spatiale, de la remise en question de notre civilisation, il devrait être possible de s'associer à tous les Etats modernes qui protègent les libertés et le droit syndical, la négociation collective et même l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

Mutations dans le syndicalisme

Si le syndicalisme suisse peut être fier de ses réalisations multiples sur les plans de la mutualité, des accords collectifs de travail, de l'amélioration constante des niveaux de vie et de la sécurité sociale, il est loin d'être à l'apogée de sa croissance.

Un effort constant est nécessaire pour adapter nos structures aux grands mouvements vers la concentration industrielle et commerciale. A condition, de ne pas oublier l'évidence, c'est-à-dire que longtemps encore une grande partie de la main-d'œuvre sera tributaire d'activités artisanales et que la perfection sur mesure continuera d'être le lot d'un certain nombre de nos industries.

Alors que la relève est à l'ordre du jour, il serait puéril de vouloir donner des conseils à ceux qui ont repris ou vont reprendre le flambeau.

Aussi bien le recrutement – entravé par l'indifférence et le bien-être que les égoïstes croient tombé du ciel – que la coordination administrative, la concentration même dans certains secteurs, la coopération des mutualités ou même un renouvellement et une planification de la presse syndicale, sont le fond qui manque le moins, à labourer inlassablement.

Si, sur le plan social, il convient de mettre l'homme au centre de toutes les préoccupations, dans nos organisations ce sont les membres auxquels il faut penser sans cesse, en se mettant à leur place et en s'efforçant de comprendre, de réaliser ou d'adapter avec leur consentement leurs besoins à l'efficience.

Ernest Wüthrich a été nommé président de l'Union syndicale suisse, en remplacement d'Hermann Leuenberger.

Le nouveau conducteur spirituel n'est pas un novice. Il a repris la succession d'Arthur Steiner à la présidence de la FOMH, quand la

mort l'emporta brutalement il y eut dix ans en octobre dernier. Cela fait donc une longue expérience dans un poste très exposé, à la tête d'une grande fédération trop souvent en butte à des préventions injustifiées ou à des critiques excessives. Cela fait une expérience beaucoup plus longue encore au secrétariat d'une section, puis à la centrale, avec la tâche essentielle de passer des accords collectifs de travail et de renforcer les services de mutualité.

Expert influent dans la Commission d'experts qui prépara la loi fédérale sur le travail, conseiller national connu pour son sérieux, son souci de n'intervenir qu'à bon escient par nécessité impérieuse d'être utile plutôt que de briller, pour la solidité de son caractère et son courage moral, mais aussi pour son sens de la mesure et son respect de l'opinion d'autrui, il va prendre en mains sans complexes la direction de la centrale syndicale la plus représentative dont on apprécie la bonne entente entre fédérations affiliées.

Son prédécesseur, Hermann Leuenberger, qui reprit la présidence de l'USS à une époque où les rapports entre fédérations s'étaient lentement détériorés, peut revendiquer le mérite d'avoir rétabli la bonne harmonie, sans avoir fait la moindre concession sur les principes. Lors d'une séance mémorable de la Commission syndicale suisse, dans un moment d'extrême tension provoquée par une initiative démagogique d'un nouveau parti politique, le conciliateur avait trouvé le mot qui détend, fait sourire et rapproche. Il avait évoqué le voyage d'un empereur d'Allemagne dans notre pays. Enthousiasmé par sa visite il aurait dit au président de la Confédération : «Demandez-moi ce que vous voudrez, je vous l'accorde». A quoi le président Forrer aurait répondu : «Rendez-nous Zurich!».

Et la Zurich syndicale nous fut rendue, le Sonderbund disparut dans le puits des mauvais souvenirs et le programme de l'Union syndicale suisse pour la réduction progressive de la durée du travail, avec compensation des heures perdues, fut réalisé sans accroc.

Bien avant que le courant des grandes concentrations industrielles et commerciales se développe, Hermann Leuenberger essaya de surmonter la dispersion syndicale. Un exposé solide, documenté aux sources allemandes, où la division confessionnelle avait été éliminée avec le concours de prêtres éclairés, il lança le pavé de l'unité syndicale dans la mare aux contestations confessionnelles.

Bien que la Confédération internationale des syndicats chrétiens ait renoncé à l'adjectif qualificatif dans son titre à la fin de l'année dernière, l'offre d'union de la CISL a été rejetée.

Syndicalisme, l'organe suisse de la tendance chrétienne sociale, rejette également une telle éventualité dans notre pays pour le moment, sinon pour tous les temps.

Mais l'évolution va son petit bonhomme de chemin et tout indique qu'avec le changement des générations, sous les influences de tant d'autres mutations, après un passage éventuel par des échelons

intermédiaires, le terme de l'union syndicale au-delà des confessions est peut-être plus proche que l'on ne pense.

Alors, le nom de Leuenberger ressurgira et son exposé prophétique deviendra réalité.

Peut-être est-il nécessaire de rappeler ici le rôle d'animateur de l'ancien président à l'émancipation économique et politique des femmes. Ce ne sont pas les procès-verbaux de la première Commission fédérale d'experts chargée de l'étude d'un rapport de l'administration sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine qui pourront donner une idée approximative de l'intervention de notre président, étincelante d'esprit, qui contribua à faire renvoyer au Conseil fédéral ce rapport manifestement dépassé par les événements. Et la Commission féminine de l'USS ne saurait oublier qui l'a portée sur les fonts baptismaux et l'a constamment aidée à acquérir une autorité toujours plus grande dans les organes directeurs de l'USS.

Cet orateur complet, que le Conseil national écoute avec ravissement, sans forcément suivre ses avis, brille encore par le don rare de rapprocher les hommes et son art de conteur né. Ceux qui eurent le privilège de l'entendre parler de la Mission Nansen en URSS, de musique, de littérature, de syndicalisme et de politique ne sauraient oublier cet enchantement.

Willy Keller, qui mit de l'ordre dans les archives de l'Union syndicale s'est retiré prématurément. Non sans dessiner la fresque de l'Union syndicale, avec ses quatre étoiles de première grandeur que sont les présidents et les satellites que sont les secrétaires et autres employés de l'organisation. L'ordre règne en ce secteur, le successeur Heinz Anderegg a été soigneusement formé.

Dans les fédérations aussi les transformations se multiplient. Avec quelque retard, le comité syndical fit des adieux fraternelles à Fritz Gmür, des fonctionnaires postaux, Ernest Bircher, de la FVCE, et Ernest Leuenberger, de la FST. A la séance suivante, ledit comité prit congé de Gallus Berger, président de la FOBB, remplacé par Ezio Canonica.

Le mouvement n'est pas terminé. Il va l'être. De nouvelles équipes sauront ajuster les programmes, la tactique et la stratégie aux besoins nouveaux. Car toute la chaîne des syndicalistes est un seul syndicaliste, aurait dit Blaise Pascal.